

Séance ordinaire

Conseil municipal

9 novembre 2026

Tenue au complexe municipal
Webdiffusée en direct

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Bienvenue Séance ordinaire du conseil municipal

1. **Ouverture de la séance**
2. **Période d’intervention des membres du conseil**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l’ordre du jour**
5. **Acceptation des procès-verbaux des séances du 13 octobre 2026 et du 2 novembre 2026**

Période de questions

Le conseil municipal valorise la participation citoyenne

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct et publiée sur notre site Web. En y assistant, vous acceptez d’être filmés et enregistrés.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

6 Dépôt du bordereau de correspondance

MRC de la Jacques-Cartier	
2 novembre 2026	Extraits de résolutions de la séance du conseil de la MRC de la Jacques-Cartier du 21 octobre 2026

Contexte

Me Anaïs Descoteaux, directrice des affaires juridiques et greffière, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois de novembre 2026, qui a été déposé aux membres du conseil.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

7 Comptes déposés à la séance du conseil

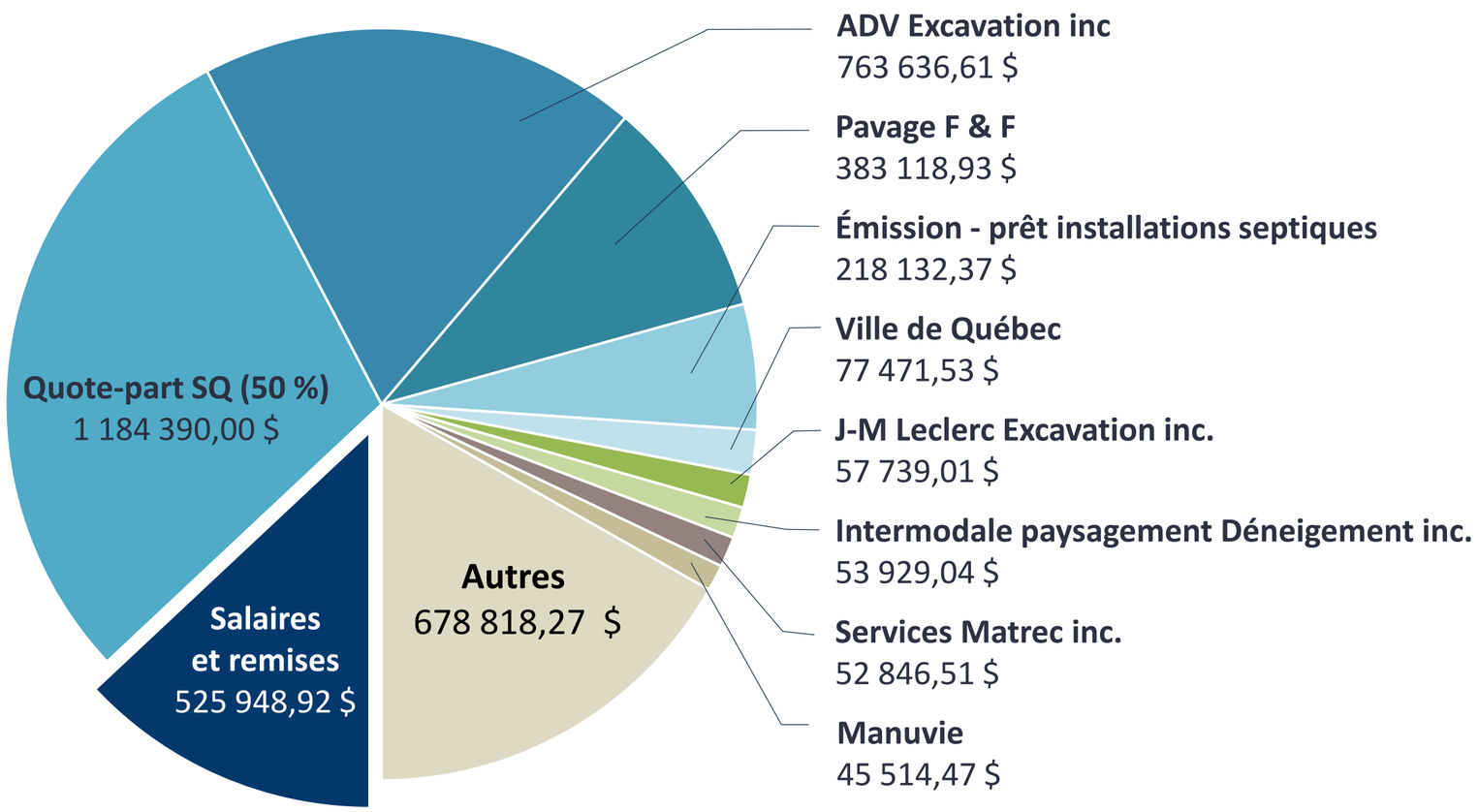

Total
des comptes
fournisseurs

3 515 596,74 $

Total
des dépenses
du mois

4 041 545,66 $

15.2.1 Plans d’implantation et d’intégration architecturale

Projet d’ensemble résidentiel intégré de vingt-quatre logements au 49, chemin Allen-Neil

***Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 09-603*, articles 5.3, 5.4 et 5.23**

Le comité consultatif d’urbanisme et le Service de l’urbanisme **recommandent l’approbation de la demande assortie des conditions suivantes** :

1. **Aménagement de l’allée d’accès :** Prévoir un passage piétonnier en béton, tout en maintenant une bande paysagée d’au moins 1 mètre du côté de la propriété voisine.
2. **Protection du ciel nocturne :** Prévoir des luminaires extérieurs à éclairage dirigé vers le sol, de faible intensité et limitant la dispersion lumineuse vers le ciel et les propriétés voisines.
3. **Intégration des matières résiduelles :** Les emplacements destinés aux matières résiduelles devront être dissimulés par une clôture opaque.
4. **Protection de la rive de la rivière du Hibou :** Installer des clôtures temporaires de délimitation (de type orange) et de barrières à sédiments aux endroits appropriés, afin de matérialiser et de protéger la bande riveraine avant le début des travaux.
5. **Protection des arbres à conserver situés à l’extérieur de la rive :** Protéger les arbres à conserver, notamment leur système racinaire et leur tronc avant le début des travaux.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY


DÉVELOPPEMENT D'UNITÉS D'HABITATIONS UNIFAMILIALES


IGA
Hôtel Ville
Chemin du Hib
Chemin Allen-Neil
Chemin Thomas-Griffin
Chemin Philip-Toosey
Chemin des Grands-Ducs
78,64
51,91


Jumelé
1 m
6 m
2 m

15.1.1 Dérogation mineure

Projet d’ensemble résidentiel intégré de vingt-quatre logements au 49, chemin Allen-Neil

Dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591,* articles 17.2.4.2.1 et 7.2.6 (Distance entre les bâtiments et emplacement des remises individuelles)

Le comité consultatif d’urbanisme et le Service de l’urbanisme recommandent l’**approbation de la demande.** Le projet s’inscrit dans les objectifs municipaux de consolidation du périmètre d’urbanisation et de densification résidentielle, tout en proposant une implantation adaptée aux contraintes particulières du terrain. L’architecture des bâtiments, les aménagements paysagers et l’organisation générale du projet favorisent son intégration au milieu environnant.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY


IGA
Hôtel Ville
Chemin du Hib
Chemin Thomas-Griffin
Chemin Allen-Neil
Chemin Philip-Toosey
Chemin des Grands-Ducs
51,91
78,64
Source de l'im



8.1 Embauche de deux ouvriers de voirie

Il est résolu

de nommer Stéphane Thibodeau et Rémy Pageau au poste d’ouvrier de voirie, poste permanent à temps plein.

La date d’entrée en fonction de M. Thibodeau sera le 8 décembre 2026, avec une période de probation de 25 semaines.

La date d’entrée en fonction de M. Pageau sera le 11 novembre 2026, avec une période de probation de 25 semaines.

Contexte

La Municipalité accueille messieurs Thibodeau et Pageau afin de pourvoir deux postes à temps plein devenus vacants.

Déjà à l’emploi de la Municipalité, M. Thibodeau a su démontrer au fil du temps ses compétences et son sérieux.

M. Pageau s’est quant à lui démarqué en entrevue. Il détient les compétences et les qualifications requises pour le poste.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

8.2 Nomination de trois lieutenants éligibles à temps partiel

Il est résolu

de nommer Samuel Dufresne, Charles Bonneau et Yani Goulet au poste de lieutenant éligible à temps partiel.

La date d’entrée en fonction de messieurs Dufresne, Bonneau et Goulet sera le 10 novembre 2026, avec une période de probation de 12 mois.

Contexte

Pompiers à la Municipalité depuis plusieurs années, messieurs Dufresne, Bonneau et Goulet possèdent les qualités requises pour assurer la relève lorsque les lieutenants réguliers ne sont pas disponibles. Cette nomination permet donc d’accroître la disponibilité des officiers et d’assurer une meilleure continuité des opérations.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

9.1 Participation financière – Résidence des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury

Il est résolu

d’augmenter l’aide financière octroyée à l’organisme La Résidence des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury dans le cadre du programme complémentaire au Programme AccèsLogis de la SHQ afin d’y inclure le versement d’un montant de 130 000 $ pour l’extension et le raccordement des services d’aqueduc et d’égout réalisés par La Résidence des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury, conformément aux modalités de l’entente intervenue le 6 février 2026 à cet effet entre les parties.

Contexte

Dans le but de soutenir le projet de résidence, la Municipalité s’est engagée à contribuer aux travaux nécessaires pour prolonger les réseaux d’aqueduc et d’égout jusqu’au futur bâtiment. Ces ouvrages maintenant terminés et conformes seront cédés à la Municipalité.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

9.2 Municipalisation des ouvrages d’aqueduc et d’égout – Lot 6 564 345

Il est résolu

- de municipaliser les ouvrages et infrastructures d’aqueduc et d’égout réalisées sur le lot 6 564 345, afin de desservir le lot 6 564 346;
- d’autoriser l’acquisition de ces ouvrages par la Municipalité, à titre gratuit;
- d’autoriser l’obtention de toute servitude ou permission jugée nécessaire afin de permettre à la Municipalité d’accéder aux infrastructures desservant le lot 6 564 346, et d’en assurer l’exploitation, l’entretien, la réparation et le remplacement.

Contexte

Dans le but de soutenir le projet de résidence, la Municipalité s’est engagée à contribuer aux travaux nécessaires pour prolonger les réseaux d’aqueduc et d’égout jusqu’au futur bâtiment. Ces ouvrages maintenant terminés et conformes seront cédés à la Municipalité.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

9.3 Municipalisation – Prolongement du réseau d’égout, secteur des chemins du Hibou et Raymond-Lortie et disposition du lot 5 307 480

Il est résolu

- de municipaliser les infrastructures d’égout réalisées par J.E. Rainville Ltée dans le cadre du prolongement du réseau dans le secteur des chemins du Hibou et Raymond-Lortie, sur les lots 1 829 153, 5 307 478 et 5 307 479;
- d’autoriser l’acquisition de ces infrastructures par la Municipalité pour la somme nominale de 1 $;
- d’autoriser l’obtention des servitudes et permissions nécessaires pour permettre à la Municipalité d’accéder à ces infrastructures et d’en assurer l’entretien;
- d’autoriser la cession du lot 5 307 480 à J.E. Rainville Ltée pour la somme de 100 $.

Contexte

Les travaux réalisés par J.E. Rainville Ltée étant terminés, la Municipalité souhaite entreprendre les démarches pour intégrer les nouvelles infrastructures au réseau municipal, comme convenu dans l’entente signée en juillet dernier.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

9.4 Autorisation de signatures pour l’acquisition du lot 1 828 460

Il est résolu

- d’autoriser l’acquisition du lot 1 828 460 par la Municipalité pour la somme de 13 700 $, plus les taxes applicables;
- d’autoriser le maire et le directeur général ou, en son absence, la directrice des affaires juridiques et du greffe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l’acte de vente notarié à intervenir, de même que tous les documents nécessaires ou utiles à la transaction, ainsi qu’à consentir à toutes clauses et conditions qu’ils jugeront appropriées;
- qu’au moment jugé opportun par la direction générale, un mandat soit donné à un notaire par la Municipalité pour la préparation de l’acte translatif de propriété inhérent à cette transaction.

Contexte

La Municipalité souhaite acquérir un terrain vacant situé aux abords de la rivière des Hurons pour 13 700 $, soit sa valeur au rôle d’évaluation foncière.

Déjà visé par un droit de préemption pour des fins de réserve foncière et de protection de l’environnement, ce terrain présente un intérêt à long terme pour la Municipalité.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

9.5 Autorisation de dépense – Projet éolien Des Neiges

Il est résolu

d’autoriser une dépense de 28 863,66 $, incluant les taxes applicables, pour le remboursement d’une partie équitable des honoraires professionnels engagés par la MRC de la Côte-de-Beaupré dans le cadre du projet éolien Des Neiges.

Contexte

Cette autorisation de dépense vise les honoraires professionnels encourus de mai à août 2026 dans le cadre des négociations de l’entente de redevances du projet éolien Des Neiges. Il s’agit de la facture finale liée à ce dossier.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

9.6 Contrat de services et financement pour la décarbonation et l’amélioration de la performance énergétique dans le cadre du programme ÉcoÉnergie 360 de la FQM

Il est résolu

d’autoriser le maire et le directeur général à signer le Contrat municipal entre la Municipalité et ÉcoÉnergie, et à s’assurer d’accomplir toutes les formalités afin d’y donner effet.

Contexte

ÉcoÉnergie 360 est un programme clé en main qui permet à une municipalité de réaliser des travaux de décarbonation et d’efficacité énergétique sur ses infrastructures, sans mise de fonds initiale : les investissements sont remboursés à même une partie des économies de coûts énergétiques générées par le projet.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

10.1 Radiation de taxes municipales et de comptes à recevoir

Il est résolu

d’autoriser la radiation des taxes, intérêts et pénalités dus relativement aux dossiers énumérés dans le rapport joint à titre d’annexe A, totalisant 3 035,24 $, ainsi que la radiation des comptes à recevoir dus relativement aux dossiers énumérés dans le rapport joint à titre d’annexe B, totalisant 3 482,79 $.

Contexte

Après avoir fait les efforts de recouvrement nécessaires, la Municipalité doit radier les taxes et les comptes qu’il lui est impossible de récupérer, par exemple en cas de faillite, décès sans héritage ou prescription légale.

C’est une façon de refléter la réalité comptable : certaines sommes ne peuvent plus être légalement ou raisonnablement perçues.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

10.2 Demande de variation budgétaire pour 2026

Il est résolu

d’autoriser la variation budgétaire suivante :

Du poste budgétaire	Au poste budgétaire	Montant
Autres revenus	Informatique, logiciels et contrats de service	25 051 $

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

10.3 Autorisation de dépense – Contrat d’entretien et de soutien 2027 pour les logiciels

Il est résolu

d’autoriser une dépense d’un montant de 40 270 $, plus les taxes applicables, pour le contrat d’entretien et de soutien de PG Solutions inc. pour les logiciels de la Municipalité pour l’année 2027.

Contexte

La Municipalité renouvellera pour 2027 ses contrats d’entretien et de soutien avec P.G. Solutions. Ces logiciels soutiennent plusieurs activités municipales, notamment la comptabilité, la taxation, l’urbanisme, la gestion des permis ainsi que différents services en ligne offerts aux citoyens. Ils sont essentiels au fonctionnement quotidien de plusieurs services municipaux.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

11.1 Recommandation de paiement numéro 1 finale

Module de jeux à l’espace collectif Allen-Neil

Il est résolu

d’accepter la recommandation de paiement numéro 1 finale de la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications pour la fourniture et l’installation d’un module de jeux à l’espace collectif Allen-Neil.

Le conseil autorise le paiement d’un montant de 22 995,96 $ à l’entreprise Tessier Récréo-Parc inc.

Contexte

Le module de jeu choisi par le comité de l’Espace collectif Allen-Neil est maintenant installé.

La Municipalité souhaite remercier les citoyens qui se sont impliqués dans le projet.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

11.2 Appui à la Grande semaine des tout-petits

Il est résolu

de proclamer que la semaine du 16 au 22 novembre 2026 est la Grande semaine des tout-petits, ainsi que d’autoriser le lever du drapeau de la Grande semaine des tout-petits le lundi 16 novembre 2026.

La Grande semaine des tout-petits est l’occasion de renouveler notre engagement envers la petite enfance et l’égalité des chances.



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

11.3 Autorisation au Mouvement d’Entraide des Cantons-Unis

Tenue d’une collecte de fonds

Il est résolu

d’autoriser le Mouvement d’Entraide des Cantons-Unis, organisme à but non lucratif, à tenir une collecte de fonds, les 19 et 20 décembre 2026, à l’intersection de la route de Tewkesbury et de la 1re Avenue.

Mouvement d’Entraide des Cantons-Unis

Contexte

Depuis 2007, le Mouvement d’entraide organise une collecte de fonds pour venir en aide aux personnes défavorisées. La générosité des citoyens permet chaque année d’amasser des dons qui servent notamment à offrir des paniers de Noël aux familles dans le besoin.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

13.1.1 Rapport de demande de soumissions

Travaux en électricité

Demande de soumissions sur invitation auprès de trois entreprises spécialisées.
Une soumission a été reçue à la date et l'heure prévues.

Nº	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	CSM Électrique inc.	73 951,92 $

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

13.1.2 Rapport de demande de soumissions

Location de camions avec chauffeurs-opérateurs pour le transport de la neige

Demande de soumissions sur invitation auprès de trois entreprises spécialisées.
Deux soumissions ont été reçues à la date et l'heure prévues.

Nº	NOM	MOYENNE DES TROIS TAUX HORAIRES
1	**Les Entreprises BLC inc.**	**182,00 $**
2	Excavation Denis Poulin inc.	187,67 $

Plus bas soumissionnaire conforme

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

13.1.3 Rapport de demande de soumissions

Travaux de nettoyage et de pompage sur les réseaux d’égouts domestiques et pluviaux

Demande de soumissions sur invitation auprès de quatre entreprises spécialisées.
Deux soumissions ont été reçues à la date et l’heure prévues.

Nº	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	**Sani-Orléans inc.**	**103 782,18 $**
2	Ortec environnement services inc.	132 681,15 $

Plus bas soumissionnaire conforme

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

13.1.4 Rapport de demande de soumissions

Remplacement de la ventilation de la bibliothèque, projet IF-2609

Demande de soumissions parues dans le Journal de Québec et dans le système SEAO
Quatre soumissions ont été reçues à la date et l'heure prévues.

Nº	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	**BonairSD inc.**	**152 456,85 $**
2	Climpro inc.	166 138,87 $
3	Lévis construction inc.	168 610,00 $
4	Groupe Symaco inc.	186 707,90 $

Plus bas soumissionnaire conforme

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

13.2.1 Recommandation de paiement numéro 1 finale

Travaux de pavage, projet IF-2604

Il est résolu

d’accepter la recommandation de paiement numéro 1 finale pour des travaux de pavage, projet IF-2604.

Le conseil autorise le paiement d’un montant de 383 118,93 $, incluant les taxes, à Pavage F & F inc.

Contexte

Les travaux ont été réalisés en septembre 2026 sur les chemins de la Chouette, du Hibou et le boulevard Talbot. La facture tient compte de l’indexation du prix du diesel, conformément aux dispositions du devis. Aucune indexation du prix du bitume n’est requise.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

13.2.2 Recommandation de paiement numéro 2

Reconstruction d’un ponceau sur le chemin Jacques-Cartier Nord, projet IF-2605

Il est résolu

d’accepter le rapport de Nicolas Turgeon, ingénieur pour la firme Génie+, datée du 15 octobre 2026, relativement à la recommandation de paiement numéro 2 pour des travaux de reconstruction d’un ponceau sur le chemin Jacques-Cartier Nord, projet IF-2605.

Le conseil autorise le paiement d’un montant de 51 965,10 $, incluant les taxes, à J-M Leclerc Excavation inc.

Contexte

La demande de paiement pour les travaux réalisés au 9 octobre 2026 est en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles au bordereau de soumission.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

13.2.3 Recommandation de paiement numéro 3

Réfection de voirie et d’un ponceau, projets IF-2509A et IF-2403A

Il est résolu

d’accepter le rapport de Simon Simard, ingénieur pour la firme Apex Expert Conseil inc., datée du 22 octobre 2026, relativement à la recommandation de paiement numéro 3 pour des travaux de réfection de voirie et d’un ponceau, projets IF-2509A et IF-2403A.

Le conseil autorise le paiement d’un montant de 624 063,32 $, incluant les taxes, à ADV Excavation inc.

Contexte

La demande de paiement pour les travaux réalisés au 20 octobre 2026 est en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles au bordereau de soumission.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

13.2.4 Recommandation de paiement numéro 6

Réfection de voirie et de divers ponceaux, projets IF-2502 et IF-2304A

Il est résolu

d’accepter le rapport de Iohann Langevin, ingénieur pour la firme Éqip Solutions Génie, daté du 21 octobre 2026, relativement à la recommandation de paiement numéro 6 pour des travaux de réfection de voirie et de divers ponceaux, projets IF-2502 et IF-2304A.

Le conseil autorise le paiement d’un montant de 66 721,27 $, incluant les taxes, à ADV Excavation inc.

Contexte

La demande de paiement pour les travaux réalisés au 21 octobre 2026 est en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles au bordereau de soumission.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

14.1 Adoption du Règlement numéro 26-1141

Emprunt pour des services professionnels pour la réfection du poste de pompage du Hameau

Processus d’adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet ✓
2. **Adoption du règlement**
3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire
4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)
5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation
6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

Les équipements du poste du Hameau sont en fin de vie. Ce poste pousse l’eau du puits de la Montagne vers le poste de pompage Montagnard afin d’assurer la distribution de l’eau jusqu’au haut de la montagne.

Montant

54 800 $

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

14.2 Contrat pour la disposition et le traitement des résidus verts

Il est résolu

de conclure un contrat de gré à gré avec Biogénie Canada inc. pour la disposition et le traitement des résidus verts, du 1er mai 2027 au 30 novembre 2028, et ce, au montant de 83 $ la tonne métrique, excluant les taxes applicables.

Contexte

Le centre de compostage de Biogénie Canada inc. (anciennement Englobe environnement inc.) est le seul à proximité. Le centre de biométhanisation de la Ville de Québec accepte uniquement les résidus alimentaires.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

14.3 Contrat – Travaux de contrôle des systèmes électromécaniques du garage municipal

Il est résolu

de conclure un contrat de gré à gré avec NSW Contrôle inc. pour des travaux de contrôle des systèmes électromécaniques du garage municipal, le tout pour un montant de 14 256,90 $, taxes incluses.

Contexte

La Municipalité souhaite installer un système permettant de mieux contrôler sa consommation en période de très forte demande en hiver.

Une aide financière de 7 980 $ d’Hydro-Québec sera versée après l’installation. Cette mesure permettra de diminuer la consommation en période de pointe et de réaliser des économies.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

14.4 Entente avec la Maison des jeunes l’Atôme

Il est résolu

de conclure une entente avec la Maison des jeunes l’Atôme pour la distribution porte-à-porte des sacs mauves

Contexte

La Municipalité a décidé de soutenir encore cette année un organisme du milieu très impliqué dans notre communauté soit, la Maison des jeunes l’Atôme de Stoneham-et-Tewkesbury, en lui confiant la distribution de ce lot de sacs.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

14.5 Contrat – Implantation d’un système de gestion de la pointe sur la génératrice du complexe municipal

Il est résolu

d’autoriser le directeur des travaux publics et de l’hygiène du milieu à négocier et à conclure un contrat de gré à gré avec NSW Contrôle inc. pour l’implantation d’un système de gestion de la pointe sur la génératrice du complexe municipal, et ce, au montant de 11 267,55 $, taxes incluses.

Contexte

La Municipalité souhaite installer un système de gestion de la pointe sur la génératrice de l’hôtel de ville afin de réduire sa consommation d’électricité lors des périodes de forte demande hivernale. Une aide financière de 7 350 $ d’Hydro-Québec sera versée après l’installation, réduisant ainsi considérablement le coût net pour la Municipalité.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

15.1.2 Dérogation mineure

Implantation d’un sauna en cour arrière au 185, chemin des Affluents

Dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591,* article 7.3.3
(Distance minimale d’implantation prescrite : 3 m)

Le comité consultatif d’urbanisme et le Service de l’urbanisme recommandent l’**approbation de la demande**, et ce pour les raisons suivantes :

- Le terrain présente d’importantes contraintes topographiques, notamment des secteurs de fortes pentes et leurs bandes de protection, qui limitent considérablement les possibilités
- L’emplacement projeté se situe à l’extérieur des bandes de protection des fortes pentes et permet d’éviter des travaux importants de déblai ou de remblai
- La végétation existante contribue à atténuer l’impact visuel sur la propriété voisine et aucune atteinte significative à la jouissance du droit de propriété voisin n’a été démontrée

STONEHAM-ET-TEWKESBURY




Le terrain est situé presque entièrement dans une zone de forte pente.
Zone projetée pour l'implantation du sauna à l'extérieur de la zone de forte pente.

15.2.2 Plans d’implantation et d’intégration architecturale

Remplacement d’une remise isolée au 271, chemin St-Peter’s

***Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 09-603*, article 5.7**

Le comité consultatif d’urbanisme et le Service de l’urbanisme **recommandent l’approbation de la demande** pour les raisons suivantes :

- L’emplacement retenu, derrière le bâtiment principal, limite la visibilité de la remise depuis le chemin Saint-Peter’s
- Le revêtement extérieur projeté reprendra celui du bâtiment principal, favorisant ainsi l’harmonisation des constructions présentes sur le terrain
- Les travaux projetés ne nécessitent pas de modification importante du terrain, des accès ou des espaces de stationnement et ne devraient pas occasionner d’impact significatif sur le milieu environnant

STONEHAM-ET-TEWKESBURY





15.2.3 Plans d’implantation et d’intégration architecturale

Construction d’une résidence à l’intérieur d’une bande de protection d’un secteur de fortes pentes et aménagement d’une aire de stationnement de 211,3 m² au 1451, route Tewkesbury

***Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 09-603*, articles 5.22, 5.23 et 5.29**

Le comité consultatif d’urbanisme et le Service de l’urbanisme **recommandent l’approbation de la demande** puisque le projet répond généralement aux objectifs et critères des articles 5.22, 5.23 et 5.29.

Le projet tient compte des contraintes naturelles du terrain tout en limitant les interventions dans les secteurs sensibles et en préservant une grande partie du couvert végétal.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY


1 240 964
3507-14-9582
s: 335 613,5
1 280 068
s: 165 634,6
408,11
390,28
312,22
1 241,47


de Tewkesbury
#1461
30,54
91,73
9,14
81,80
51,72
5 845 649
3507-57-6607
s: 4 059,5
9,33
5 845 660
3507-67-740
s: 6 822,0
60,99
45,72
1 240 967
3507-56-7870
s: 3 089,0
1 240 968
3507-56-9544
s: 3 128,9
148,74
1 242 623
s: 10 573,7
6 167 885
66-5508

15.2.4 Plans d’implantation et d’intégration architecturale

Réaménagement des aires de stationnement, des accès et de l’entreposage extérieur au 2717, boulevard Talbot

***Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 09-603*, articles 5.6 et 5.23**

Le comité consultatif d’urbanisme et le Service de l’urbanisme **recommandent l’approbation, sous réserve du respect des conditions suivantes :**

- Limiter à trois les accès au boulevard Talbot et condamner celui situé directement en façade du bâtiment.
- Aménager toutes les cases de stationnement sur la propriété privée.
- Planter des arbres d’une hauteur minimale de 2,5 mètres, dont au moins deux arbres supplémentaires les en cour avant, soit un devant l’aire d’entreposage et un devant l’aire de stationnement à gauche de la façade.
- Prévoir des luminaires dirigés vers le bas et limitant la dispersion lumineuse à l’extérieur de la propriété.
- Délimiter les cheminements piétonniers par un marquage au sol.
- Réaliser les ouvrages de gestion des eaux pluviales conformément aux plans et devis.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN INCLUANT STATIONNEMENTS

1 A010 - PRÉSENTATION
2 A050 - VUES 3D
3 A100 - IMPLANTATION ET AMEN



16.1 Demande d’autorisation d’un usage conditionnel

Régularisation de l’exploitation du Gym Vermeren à titre d’usage supplémentaire à l’activité commerciale principale existante au 2717, boulevard Talbot

***Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 09-606*, articles 3.2.1 et 3.2.7**

Le comité consultatif d’urbanisme et le Service de l’urbanisme **recommandent l’approbation, sous réserve du respect des conditions suivantes** :

- Désactiver l’éclairage intérieur des enseignes de type boîtier lumineux, tant sur le bâtiment que sur le poteau d’affichage, ou le remplacer par un éclairage extérieur de type « col de cygne » dirigé vers le bas.
- Déposer un concept global d’affichage révisé et conforme à la réglementation lors de l’éventuel agrandissement du gym ou, si celui-ci ne se réalise pas d’ici deux ans, indépendamment de ce projet.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN INCLUANT STATIONNEMENTS

1 A010 - PRÉSENTATION
2 A050 - VUES 3D
3 A100 - IMPLANTATION ET AMEN



16.2 Contrat de services professionnels – Caractérisation et l’analyse de l’identité des secteurs de Stoneham, Tewkesbury et Saint-Adolphe

Il est résolu

d’octroyer un contrat de services professionnels pour la caractérisation et l’analyse de l’identité des secteurs de Stoneham, Tewkesbury et Saint-Adolphe à la firme Arpent, conformément à son offre de service datée du 21 octobre 2026, au montant de 21 445 $, plus les taxes applicables.

Contexte

Cette première étape permettra de mieux comprendre les particularités de chaque milieu, notamment son architecture, ses paysages, son organisation et son évolution. Ce portrait servira ensuite de base pour orienter une éventuelle révision du règlement afin qu’il reflète davantage les caractéristiques propres à chaque secteur.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

17 Divers

18 Deuxième période de questions

Le conseil municipal valorise la participation citoyenne

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct. Votre intervention sera filmée et enregistrée.

19 Levée de la séance

STONEHAM-ET-TEWKESBURY